

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

-----  
**SEANCE DU 02 FEVRIER 2026**  
-----

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 26 janvier 2026

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Nombre de conseillers présents : 8**

**Nombre de conseillers votants : 9**

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoint ;  
Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle ; Mrs DURIEZ René, AMELOT Eric, POINTEL Christian (arrivé à 21h)

Absents excusés : Mme PAEME Yveline, Mme ROUSSETTE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE-COURTEUX

Absents : Mmes CAMPERVEUX Anna, SIZAIER-LECLERCQ Sonia, Mr FARCY Patrick

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS-ANDELLE : FONDS DE CONCOURS 2026**

Mme le Maire rappelle que la Communauté de communes Lyons-Andelle renouvelle son soutien auprès des communes par l'attribution d'un fond de concours d'un montant maximum de 3 000 €.

Elle rappelle que les dossiers devront être déposés au plus tard le 28 février 2026.

Les thèmes pour lesquels le fond de concours pourrait être alloué sont :

La revitalisation des centres-bourgs, l'aménagement et la sécurisation des espaces publics et urbains / la dynamisation et le renforcement de l'attractivité du territoire / la valorisation et la restauration du patrimoine / l'aménagement des voies permettant d'améliorer les mobilités / le développement des mobilités douces / l'aménagement d'espaces sportifs et de loisirs / la rénovation des bâtiments publics / l'achat d'équipements contribuant au développement du lien social.

Mme le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, il avait été décidé de poursuivre l'aménagement du stade Roger Petit en installant des jeux pour les jeunes enfants et pour ce faire de solliciter des devis.

Mme le Maire communique les tarifs pour l'acquisition de divers jeux :

Un jeu sur ressort pour un coût de 1 538,40 € T.T.C.

Une petite cabane banc pour un coût de 3 292,80 € T.T.C.

Une petite voiture pour un coût de 4 436,40 € T.T.C.

Une structure inclusive pour un coût de 10 510,80 € T.T.C.  
D'autres jeux, comme une toile d'araignée, une balançoire pourraient également être envisagés.

Des jeux en mouvement ou favorisant le dynamisme des enfants sont privilégiés par le conseil.

**Le conseil municipal mandate Mme le Maire pour affiner le projet sur ces bases et lui permettre de le présenter à la Communauté de Communes Lyons-Andelle pour bénéficier de l'aide financière du fonds de concours.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire – Valérie LAVIGNE-COURTEUX**

**75DELIB02022026**

